

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2008  
Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-8-8-8

Séance du vendredi 4 juillet 2008

### **SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS SCOLAIRES (PROGRAMME E052) : INVESTISSEMENTS SCOLAIRES DU PREMIER DEGRE ANNEE 2008 (CINQUIEME LISTE)**

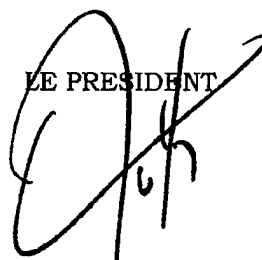
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6 - 2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2008/I-8e/02 du Conseil Général du 13 décembre 2007, relative à la politique des Actions Educatives en 2008,
- VU la délibération n° 2008/I-1<sup>e</sup>/01 du Conseil Général du 14 décembre 2007 fixant le budget primitif du Département pour 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Collèges et Langue et Culture Régionales,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve la cinquième liste du programme 2008 des subventions d'investissements scolaires du premier degré pour un montant de 208 556 €, conformément au tableau figurant en annexe au rapport,
- ❖ précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le chapitre 204, nature 20414, fonction 21 du budget départemental.

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER